



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Marie-Agnès Correia
UQM-MAC/IC-LET210457
Tél : 05 59 80 87 58

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Lettre recommandée avec AR n° 2C 140 877 4434 4

Pau, le **12 AVR. 2021**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-04-08-00008 du 8 avril 2021 portant prescriptions spécifiques concernant le système d'assainissement de l'agglomération d'Ance-Féas.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Il est à conserver aux archives de la mairie pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Par ailleurs, une copie de l'arrêté devra être affichée en mairie pendant une durée minimum d'un mois. Vous voudrez bien me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété, attestant de l'accomplissement de cette formalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité Qualité-MISEN

Aurélie BIRLINGER

Monsieur le Maire
Mairie d'Ance-Féas
Rue de la Mairie

64570 ANCE-FEAS